

Délibération N° 2020-28

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 juin 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
Vu les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 29 mai 2020,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 29 mai 2020

1/ Modifications des modalités de recrutement d'accès en 1^{ère} année de Master

Campagne 2020-2021 : modalités d'examen des candidatures pour les composantes suivantes : ASSP, ICOM, Langues, Institut de Psychologie et SEG.

2/ Conventions

- Université Lyon2/Ecole Rockfeller, l'IRFSS-AURA, pour le DEASS, l'ESSSE pour le DEASS et le DEEJE, l'ISL pour le DEES, l'ARFRIPS pour le DEES et le DEETS : Double diplomation : Licence en Sciences Humaines et Sociales, mention Sciences de l'éducation ou mention Sociologie et Diplôme d'Etat d'Assistant.e de Service Social (DEASS) Diplôme d'Etat d'Educateur/educatrice de Jeunes Enfants (DEEJE) ; Diplôme d'Etat d'Educateur/Educatrice Spécialisé.e (DEES) ; Diplôme d'Etat d'Educateur/Educatrice Technique Spécialisé (DEETS).
- Université Lyon 2 et l'Université du Québec à Chicoutimi : entente complémentaire à la convention de coopération interuniversitaire signée en janvier 2020 : Programme de double diplôme : Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales (DUETI, ULL2) et Baccalauréat en Administration des Affaires (BAA, UQAC)
- UFR de Droit Julie-Victoire Daubié/Faculté de Droit Université de Sherbrooke (Canada) : Convention spécifique régissant un parcours bidiplômant de maîtrise en prévention et règlement des différends et de Master justice, procès, procédure, parcours médiation.

3/ Tarif réduit pour les étudiant.es exilé.es –Français langue étrangère

Dans le cadre de son action en faveur des étudiant.es exilé.es, il est proposé de renouveler le tarif réduit (300 euros) pour ces étudiant.es.

Les modifications des modalités d'examen des candidatures en 1^{ère} année de Master, les conventions ci-dessus et la proposition de tarif réduit en faveur des étudiant.es exilé.es et la demande de création du DU « droit au logement », jointes en annexe, sont approuvées à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 21

Dont :

Pour : 18

Abstention : 3

- 4/ La convention entre l'Université (UFR Temps et Territoires) et le CFA public François Rabelais Lyon Dardilly relative à la Licence Professionnelle VGTPG « Valorisation et Gestion Touristique des Produits des Terroirs et de la Gastronomie » est retirée du vote car l'annexe financière demandée lors de la séance du Conseil d'administration du 15 mai 2020 n'est pas rédigée de façon exhaustive. De plus, il a été demandé que le terme « chercheur » soit retiré dans la rédaction de l'article 3 « organisation administrative de la formation ».

Fait à Lyon, le 15 juin 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.